



Divorce assignation

Par lmen

Bjr,

Je suis séparée et nous avons une audience pour les mesures provisoires le 30 septembre, lors de cette audience la juge nous a dit que la requête est caduque car l'avocate de Mr n'a pas déposée la requête dans le délai de 2 mois. Je souhaiterais assigner mon ex conjoint mais mon avocate Me dit que sa cons?ur a déjà une date pour le 3 février. Je voulais savoir si mon avocate peut assigner car je n'ai pas reçu l'assignation par huissier et je pense que l'avocate de mon ex va assigner à la dernière Minute. Merci